



Procédure de déclaration d'un projet APPN à environnement spécifique

Projet s'appuyant sur une activité physique de pleine nature

L'activité est obligatoirement encadrée par un professeur d'EPS et/ou un intervenant extérieur diplômé et titulaire d'une carte professionnelle valide

L'activité est-elle à environnement spécifique ?
article R-212-7 du code du sport



- Randonnée
- Course d'orientation (CO)
- Vélo et VTT
- Escalade sans relais
- Kayak dans les rivières de classe 1,2 et 3
-

NON

Activité à environnement non spécifique

Appliquer le protocole de sécurité académique. S'il n'existe pas il est à construire

Aucun dossier de demande de validation n'est à envoyer.

Toutes les informations et les protocoles de sécurité sont à retrouver sur le site académique

<https://lstu.fr/appn-2>



Précision : Dans le cadre de l'animation de l'AS, le protocole en vigueur s'applique. Pour les manifestations ou les compétitions organisées par l'UNSS, il y a lieu de se reporter aux règlements et préconisations édictés par les représentants de l'UNSS.



Liste des APPN à environnement spécifique :
<https://lstu.fr/sport-3>



- plongée
- Ski de fond
- Ski de descente
- Raquette



- Canyonisme
- Parachutisme
- Alpinisme
- spéléologie
- Surf de mer
- Vol libre



Dans des conditions exceptionnelles

- Canoé-kayak (rivière supérieure à classe 3)
- Voile (au-delà de 200 miles nautique)
- Escalade (au delà premier relais)



OUI

Activité à environnement spécifique

Demande à déposer au plus tard 6 semaines avant le début du projet

Démarche à effectuer sur



<https://lstu.fr/appn>

1

Constitution du dossier, récupérer le formulaire du projet pédagogique

2

Déposer le projet pédagogique, le protocole de sécurité et les annexes

3

Signature par le chef d'établissement via son propre accès au plus tard 6 semaines avant le début du projet

4

Etude du dossier puis validation par le corps d'inspection

Avis valable de 3 ans - Renouvellement de la demande en cas de modification du projet (protocole de sécurité, lieu de pratique et organisation de l'encadrement)